

BARRE DU DERNIER PROMU 2020-2021 (7^e et 9^e échelons)

(avis ministériel, ancienneté dans le corps, date de naissance)

Les personnels promouvables au rythme accéléré au 7^e ou au 9^e échelon en 2019-2020 dans le cadre de la nouvelle carrière sont départagés sur la base de leur valeur professionnelle arrêtée au 31/12/2020 (crise sanitaire oblige).

	Accès au 7 ^e me échelon (rythme accéléré)	Accès au 9 ^e me échelon (rythme accéléré)
<u>Femmes</u>	19 promotions (63 %)	32 promotions (58 %)
Avis ministériel	Excellent	Excellent
Ancienneté dans le corps	6 ans	13 ans
Date de naissance	23/09/1988	15/05/78
<u>Hommes</u>		
	11 promotions (37 %)	23 promotions (42 %)
Avis ministériel	Excellent	Excellent
Ancienneté dans le corps	6 ans 9 mois	13 ans 6 mois
Date de naissance	25/02/1978	30/11/71

Remarque : le classement se fait par rapport à l'avis ministériel / rectoral (Excellent, Très satisfaisant et Satisfaisant) puis par ancienneté de corps et enfin, en cas d'égalité, par rapport à la date de naissance.

Pour que l'Éducation Nationale redevienne une priorité.

il faut renforcer notre outil de défense individuelle et collective.

SYNDIQUEZ-VOUS, FAITES ADHÉRER AU SNES.

Si vous n'avez pas encore rejoint le SNES-FSU ou si vous n'êtes pas à jour de cotisation en 2020-2021, pensez-y rapidement !

Sur le site hors de France, page d'accueil, colonne de gauche « [Se syndiquer au SNES-FSU](#) ».